



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes : Ardeche

Question écrite n° 58549

Texte de la question

M Claude Lareal attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les conditions d'enseignement de l'occitan dans l'academie de Grenoble, et plus particulièrement dans les départements de culture occitane, la Drome et l'Ardeche. A ce jour, la Drome possede des enseignants qui dispensent une initiation a l'occitan dans les ecoles primaires. Il serait souhaitable que cet enseignement soit etendu a l'Ardeche. Il lui demande quelles orientations vont etre prises pour que l'initiation a la pratique de la langue occitane soit possible a l'ecole. En ce sens, quelles perspectives sont envisagees en matiere de formation des maitres et d'ouverture de postes ?

Texte de la réponse

Reponse. - L'enseignement des langues regionales concourt, au meme titre que l'ensemble des autres disciplines, a la formation generale de l'eleve. Depuis dix ans, la politique mise en place par le ministere de l'education nationale pour le developper repose sur un ensemble de mesures concernant tout le systeme educatif, de la maternelle a l'universite. Ainsi, la formation des maitres, tant initiale que continue, est assuree en fonction des besoins recenses. Il appartient ensuite aux inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'education nationale, de faire en sorte que le reseau des ecoles offre aux eleves qui le souhaitent la possibilite de suivre l'enseignement correspondant.

Données clés

Auteur : [M. Lareal Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58549

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2480